

La Ville de Paris s’engage à diminuer les déchets dans ses cantines scolaires

Ce matin, à l’occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, Antoinette Guhl, adjointe à la Maire de Paris chargée de l’économie circulaire, de l’économie sociale et solidaire et de l’innovation sociale signera une charte d’engagement pour réduire les déchets alimentaires dans les écoles, avec les Maires des 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements, et déjeunera avec les enfants dans une cantine scolaire du 11^{ème} arrondissement.

En novembre 2015, le Conseil de Paris a adopté à l’unanimité le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ce plan constitue l’une des priorités de la mandature en matière d’économie circulaire pour réduire les déchets et s’inscrit également dans une démarche écologique, sociale et solidaire basée sur les circuits courts et le refus de l’exclusion. A Paris, le gaspillage alimentaire reste encore élevé : en 2017, les déchets alimentaires représentaient 73kg par habitant, dont 17 kg/hab/an de produits alimentaires jetés, encore emballés.

La première action de ce plan consiste à engager les restaurants de la collectivité parisienne dans la mise en œuvre de bonnes pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire, en s’adressant en premier lieu aux établissements scolaires. Les cantines des écoles et des collèges sont en effet des lieux particulièrement propices pour sensibiliser les enfants, et leurs parents, à ces enjeux.

Dans cette perspective, une charte de lutte contre le gaspillage alimentaire a été élaborée avec chacune des Caisses des Écoles pour définir des objectifs et des actions concrètes à mettre en place. Les Caisses des Écoles s’engagent à sensibiliser leurs agents, les enfants et les parents d’élèves à la problématique du gaspillage alimentaire grâce à divers outils et animations (visites en cuisine, ateliers, réunions d’information, affiches, etc.). Une meilleure gestion des convives, des commandes et des quantités est mise en place, ainsi qu’un travail d’amélioration de la présentation des plats et des recettes. Des mécanismes de réutilisation des excédents sont créés au sein des écoles, des cuisines et par l’intermédiaire de partenariats avec des associations de redistribution des restes alimentaires.

Les Caisses des Écoles des 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements se sont engagées de manière volontaire à l’élaboration de ces chartes. Afin de valoriser cette démarche et le travail de ces Caisses des Écoles, une signature publique de ces trois chartes sera organisée demain, en

présence de Delphine Burkli, Alexandra Cordebard et François Vauglin, Maires des 9e, 10e et 11e arrondissements de Paris, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Contact presse : Ismail Mansouri / presse@paris.fr / 01 42 76 46 52